

*Questions au Feuilleton*

4. Cette question a deux volets: les systèmes de combat et les systèmes de propulsion.

Paramax Electronics Inc., une nouvelle filiale de Sperry Corporation établie au Canada, a été formée en vue d'assurer l'intégration des systèmes de combat. Paramax, qui assure l'intégration des systèmes, est chargée d'acquiescer chacun des systèmes, parfois à l'étranger mais souvent au Canada.

Saint John Shipbuilding Limited a dû acheter à l'étranger les systèmes de propulsion non fabriqués au Canada.

Les retombées industrielles requises dans le cadre du programme exigent que les achats effectués à l'étranger soient compensés par des achats correspondants au Canada.

5. Dans la mesure où le matériel est acheté à l'étranger, la réponse à cette question est «oui». Cependant, tous les systèmes ne sont pas achetés à l'étranger, loin de là. Les travaux de conception des navires et d'intégration des principaux systèmes sont effectués au Canada et continueront de l'être.

6. Voir les Règlements et Formes Parlementaires de Beuchesne—Cinquième édition, citation 357 (G).

7. Les plans des frégates ont été soumis et évalués avant la signature du contrat. Toutefois, les plans définitifs n'étaient pas arrêtés au moment de la signature, ce qui était voulu. En effet, une des principales activités du contrat de réalisation consiste précisément à mettre au point les plans détaillés et définitifs des frégates. Les modifications des plans, dans la mesure où elles se produisent, font partie du processus habituel de conception des plans détaillés d'un navire de guerre.

8. Aucun nouveau plan n'a été mis au point pour la coque de la frégate. Tout l'acier déjà commandé et livré par la firme Algoma Steel Corporation Limited répond aux exigences de la Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd. pour la construction de la première frégate de patrouille canadienne.

9. Le présent examen de la situation au chantier naval de Saint-Jean n'a rien à voir avec l'adoption de nouveaux plans pour la coque. Contrairement à ce que la question laisse sous-entendre, il n'y aura pas de dépassement des coûts pour le programme. Au cours d'une rencontre, le 29 janvier dernier, entre la Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd. et des représentants du ministre chargé du Projet des FPC, un aperçu d'un projet de réorganisation de la direction a été présenté. Il a été convenu que la Saint John Shipbuilding fournirait plus d'information sur l'organisation et le calendrier d'exécution du programme aux représentants du gouvernement dès la première semaine de mars.

10. La Versatile Vickers Inc. (VVI) est la société chargée de la construction des trois frégates de patrouille canadiennes dans les chantiers navals du Québec. Marine Industrie Limitée (MIL) est liée par contrat à la VVI pour exécuter des travaux relatifs aux FPC. Il serait malvenu pour le gouvernement d'intervenir dans les négociations entre ce fournisseur et son syndicat.

11. Des négociations sont en cours depuis plusieurs mois au chantier naval de Saint-Jean et il serait malvenu pour le gouvernement d'intervenir dans ce processus. Il est à souhaiter que les négociations aboutissent à un nouveau contrat de travail sans qu'il ne se produise un arrêt de travail qui pourrait causer des retards et des dépassements des coûts.

12. Le contrat signé par le gouvernement et la Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd. comporte un prix plafond. Or, ce prix plafond n'a pas été relevé depuis que le gouvernement a annoncé le contrat et aucune augmentation n'est prévue dans les circonstances actuelles. Les répercussions possibles des activités de démarrage sur le calendrier d'exécution du projet font actuellement l'objet de discussions entre la compagnie et les représentants du gouvernement.

13. Contrairement à ce que la question laisse sous-entendre, aucun dépassement des coûts n'est envisagé. Le contrat passé entre le gouvernement et la Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd. comporte un prix plafond.

[Français]

**M. Dick:** Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

**M. le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

### LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ainsi que de la motion de M. Hockin (p. 3227).

**M. Malépart:** Monsieur le Président, ce matin, j'avais commencé à discuter de ce projet de loi et, comme je le mentionnais, depuis que ce gouvernement est en place, les seuls projets qu'on ait eu à discuter étaient, malheureusement, des projets de loi mauvais pour l'ensemble de la population. Il est important de rappeler pour tous les députés conservateurs qui sont ici et qui n'ont sûrement pas lu ce qu'est le projet de loi, qui n'ont sûrement pas lu ce qu'étaient les coupures, que le programme canadien de remplacement du pétrole, c'est 95 millions de dollars que ce gouvernement conservateur a coupés. Ce programme aidait les consommateurs à convertir leurs systèmes de chauffage à l'électricité, au gaz naturel ou à d'autres combustibles renouvelables.

● (1510)

Il y a 84 millions de dollars au niveau du Programme d'isolation thermique pour résidences canadiennes. Ce programme accordait des subventions imposables d'au plus de \$500 pour l'isolation des résidences. Maintenant, les subventions vont être réduites, alors qu'elles étaient à 60 p. 100, à 33½ p. 100.